

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Guérin

<https://www.cadre21.org/membres/be68f9d4b6d21220e391b1ce>

Date d'obtention : 2021-05-19 16:11:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une intervention rapide et efficace visant préserver l'intégrité de la victime et éviter la propagation de matériel. Nous devons rencontrer tous les jeunes pouvant être impliqué dans un affaire de texto. J'ai le devoir de confisquer un cellulaire s'il y a un motif raisonnable de penser qu'un jeune puisse être en possession d'images de pornographie juvénile. La collaboration entre les partenaires est très important et chacun a un rôle bien défini. En aucun cas, nous devons regarder les images.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mes interventions seront d'avantages structurées en ce qui concerne le sextage. La trajectoire est simple et concise. Mon rôle comme intervenante en milieu scolaire et plus claire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais porter une attention particulière afin de savoir s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Ainsi, je pourrai adapter mon intervention tout dépendamment de la nature de l'acte. Je vais m'assurer que l'intégrité de la victime soit préservée, qu'elle soit psychologique ou physique .